



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 3 février 2011

Publié le 11 février 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	M. Gilles TRAHARD
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Françoise TENENBAUM	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Rémi DELATTE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Anne DILLENGER pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : DEPLACEMENTS

Convention pour le développement de l'utilisation du vélo sur le campus avec l'Université de Bourgogne, le Centre Régional des Oeuvres Universités et Scolaires, Vélocampus, Divia et la Bécane à Jules

Agglomération du bien-vivre, le Grand Dijon privilégie les transports alternatifs à la voiture. A l'automne 2012, le tramway matérialisera la volonté d'ouvrir l'université sur la ville et la ville sur l'université.

Le tramway apporte dans son sillage de nouvelles habitudes de déplacements. Les aménagements qui seront créés dans ce cadre vont contribuer à la réduction de l'usage de la voiture particulière pour laisser place à de nouvelles pratiques de déplacements, plus respectueuses de l'environnement. La période transitoire des travaux constitue une opportunité pour inciter ces nouvelles habitudes de déplacement à destination des étudiants, du personnel et de toute personne fréquentant le campus universitaire. Il s'agit en l'occurrence d'encourager et développer la pratique du vélo conformément à ce qui est indiqué dans la convention de partenariat " UniversCités " qui lie la ville de Dijon, le Grand Dijon et l'Université de Bourgogne

Dans ce contexte, plusieurs institutions se mobilisent pour faciliter les déplacements sur le campus:

- le Grand Dijon,
- l'Université de Bourgogne,
- le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS),
- VéloCampus, association universitaire pour le développement de l'usage du vélo,
- la Bécane à Jules, association loi 1901 – atelier d'autoréparation,
- Divia.

Après plusieurs échanges sur ce thème et en s'appuyant sur les diverses études menées sur le thème du transport de personnes, ces partenaires ont choisi de mettre en oeuvre des cautions conjointes pour développer l'usage du vélo sur le campus.

Mode flexible, écologique, économique et favorable à la santé, le vélo se présente, d'une part, comme une solution de déplacement alternative notamment pendant les travaux et, d'autre part, comme une solution complémentaire au réseau Divia à l'arrivée du tramway.

Dès à présent, cette volonté d'offrir de nouvelles solutions de mobilité et de développer la part modale du vélo se traduit par la mise en service de **DiviaVélo** (service du Grand Dijon dont la gestion est déléguée au délégataire du réseau Divia), une offre de location de vélos moyenne et longue durée, à l'instar des services de Strasbourg ou Montpellier.

Le dispositif DiviaVélo s'intègre dans un bouquet d'offres et d'incitations aux mobilités alternatives à la voiture individuelle (marche, transport en commun, tramway, co-voiturage). C'est pourquoi, la convention entre les six partenaires propose différentes actions et engagements tels que :

- La mise à disposition de locaux par le CROUS dans le cadre de l'activité de DiviaVélo (zone de stockage des vélos lieu de retrait des vélos pour les usagers...),
- L'implantation d'arceaux sur le campus,
- La mise en place d'actions de communication et d'information incitatives auprès des étudiants et personnels,
- La réflexion, le soutien et l'accompagnement de la mise en place d'un Plan de Déplacements Administration Université, selon le souhait de celle-ci,
- La poursuite des réflexions conjointes sur l'usage du vélo sur le campus (itinéraires d'accès, stationnement,...).

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention de partenariat pour le développement de l'usage du vélo sur le campus de l'Université de Bourgogne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention, ses annexes et les documents nécessaires à la bonne administration de ce dossier et l'autoriser à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause la convention ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Accord de partenariat pour le développement de l'utilisation du vélo sur le campus universitaire de Dijon

Entre, d'une part :

L'Université de Bourgogne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise, Maison de l'Université, Esplanade Erasme, BP 27877, 21078 Dijon Cedex, Représentée par sa présidente, Madame Sophie BEJEAN ;

Ci-après dénommée « l'Université »

Et :

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, 3 Rue du Docteur Maret, BP 51250, 21012 Dijon Cedex, représenté par son directeur, Monsieur Patrick BOUGENOT ;

Ci-après dénommée le « CROUS »

Et :

VéloCampus, association, rue des Préjoces, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc YONS ;

Ci-après dénommée, « VéloCampus »

Et, d'autre part :

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, collectivité territoriale, dont le siège est 40, avenue du Drapeau BP 17510 -21075 DIJON Cedex représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président de la communauté de l'agglomération dijonnaise, dûment habilité aux fins de signature des présentes par délibérations du Conseil Communautaire en date du 10 février 2010

Ci-après dénommée le « Grand DIJON »

Et :

Keolis Dijon, délégataire du réseau de bus Divia et du service DiviaVélo, 40 rue de Longvic 21300 Chenôve, représenté par son directeur, Monsieur Gilles FARGIER

Ci-après dénommé « Divia »

Et :

La Bécane à Jules, association de loi 1901, 17 rue de L'île, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe BARRE ;

Ci-après dénommée « La Bécane à Jules »

Préambule

Agglomération du bien-vivre, le Grand Dijon privilégie les transports alternatifs à la voiture. A l'automne 2012, le tramway matérialisera la volonté d'ouvrir l'université sur la ville et la ville sur l'université.

Le tramway apporte dans son sillage de nouvelles habitudes de déplacements. Les aménagements qui seront créés dans ce cadre vont contribuer à la réduction de l'usage de la voiture particulière pour laisser place à de nouvelles pratiques de déplacements, plus respectueuses de l'environnement.

La période transitoire des travaux constitue une opportunité pour inciter ces nouvelles habitudes de déplacement à destination des étudiants, du personnel et de toute personne fréquentant le campus universitaire. Il s'agit en l'occurrence d'encourager la pratique du vélo conformément à ce qui est indiqué dans la convention de partenariat « UniversCités » qui lie la ville de Dijon, le Grand Dijon et l'Université de Bourgogne

Dans ce contexte, les partenaires se mobilisent pour faciliter les déplacements sur le campus. Après plusieurs échanges sur ce thème et en s'appuyant sur les diverses études menées sur le thème du transport de personnes, ces partenaires ont choisi de mettre en oeuvre des actions conjointes pour développer l'usage du vélo sur le campus.

Mode flexible, écologique et économique, le vélo se présente, d'une part, comme une solution de déplacement alternative pendant les travaux et, d'autre part, comme une solution complémentaire au réseau Divia à l'arrivée du tramway.

Dès à présent, cette volonté d'offrir de nouvelles solutions de mobilité et de développer la part modale du vélo se traduit par la mise en service de DiviaVélo (service du Grand Dijon dont la gestion est déléguée au délégataire du réseau Divia), une offre de location de vélos longue durée, à l'instar des services de Strasbourg ou Montpellier.

Le dispositif DiviaVélo s'intègre dans un bouquet d'offres et d'incitations aux mobilités alternatives à la voiture individuelle (marche, transport en commun, tramway, co-voiturage). C'est pourquoi, la convention entre les six partenaires va au-delà.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser les actions menées conjointement par l'Université, le CROUS, VéloCampus, Divia, la Bécane à Jules et le Grand Dijon en faveur du développement de l'utilisation du vélo sur le campus universitaire de Dijon, pour les étudiants, le personnel et toute autre personne se déplaçant sur le campus.

Article 2 : Actions et engagements des partenaires

L'Université s'engage à :

- Autoriser le Grand Dijon à poser des arceaux sur le territoire de l'Université, emplacements qui auront fait l'objet d'une validation préalable et conjointe entre ces deux partenaires,
- Contribuer aux réflexions menées sur l'usage du vélo sur le campus, par exemple, le positionnement de nouveaux arceaux sur le campus,

- Mettre en oeuvre les moyens nécessaires permettant le développement de l'usage du vélo sur le campus en prévoyant, notamment, systématiquement ce mode de déplacement dans les projets de modernisation et tous nouveaux projets d'infrastructures ou d'équipements,
- Inciter étudiants et personnels à utiliser le vélo, en complément du réseau de transport en commun du Grand Dijon, par le biais d'actions de communication et de diffusion de l'information auprès de ce public.

Le CROUS s'engage à :

- Mettre à disposition du Grand Dijon, par délégation l'exploitant du service DiviaVélo et la Bécane à Jules des locaux en sous-sol de la résidence Châlon située au 94 boulevard Mansart, afin de permettre l'exploitation du service DiviaVélo sur le campus,
- Autoriser le Grand Dijon, par délégation l'exploitant du service DiviaVélo, de réaliser les travaux nécessaires à la mise en place du service DiviaVélo dans les locaux susnommés,
- Autoriser le Grand Dijon à poser des arceaux sur les terrains du CROUS, emplacements qui auront fait l'objet d'une validation préalable et conjointe entre ces deux partenaires,
- Contribuer aux réflexions menées sur l'usage du vélo sur le campus, par exemple, le positionnement de nouveaux arceaux sur le campus,
- Mettre en oeuvre les moyens nécessaires permettant le développement de l'usage du vélo sur le campus en prévoyant, notamment, systématiquement ce mode de déplacement dans les projets de modernisation et tous nouveaux projets d'infrastructures ou d'équipements,
- Inciter étudiants et personnels à utiliser le vélo, en complément du réseau de transport en commun du Grand Dijon, par le biais d'actions de communication et de diffusion de l'information auprès de ce public.

VéloCampus s'engage à :

- Poursuivre les actions de conseil et d'aide aux réparations de vélos ainsi que la promotion de ce mode auprès des étudiants,
- Contribuer aux réflexions menées sur l'usage du vélo sur le campus, notamment, en assistant les partenaires dans le choix de positionnement de nouveaux arceaux sur le campus.

Le Grand Dijon s'engage à :

- Fournir 415 arceaux sur le campus (290 pour les locaux du CROUS, 125 pour les locaux de l'Université), ce nombre pouvant être amené à évoluer en fonction des besoins et du stock disponible au Grand Dijon,
- Implanter 165 arceaux sur le campus, dont le choix d'implantation aura fait l'objet d'une validation conjointe avec l'Université et/ou le CROUS,
- Veiller à la bonne utilisation des locaux, mis à disposition par le CROUS dans le cadre du service DiviaVélo, par délégation ces locaux seront gérés par l'exploitant du service DiviaVélo et la Bécane à Jules,
- Favoriser la réflexion, le soutien et l'accompagnement de la mise en place d'un Plan de Déplacements Administration Université selon le souhait de celle-ci,
- Contribuer aux réflexions menées sur l'usage du vélo sur le campus et son articulation avec l'agglomération (itinéraires d'accès...).

Divia s'engage à :

- Assurer les locaux mis à disposition par le CROUS pour l'activité DiviaVélo avec une police d'assurance adaptée, couvrant les risques liés à l'activité DiviaVélo,
- Veiller à la bonne utilisation des locaux, mis à disposition par le CROUS dans le cadre du service DiviaVélo, par délégation ces locaux seront occupés de manière permanente par la Bécane à Jules,
- Fournir aux partenaires toute information et tout support portant sur les solutions de mobilité comme le vélo,
- Contribuer aux réflexions menées sur l'usage du vélo sur le campus en complément du réseau Divia.

La Bécane à Jules s'engage à :

- Utiliser les locaux mis à disposition par le CROUS pour l'activité DiviaVélo en respectant les normes et conditions imposées par le CROUS,
- Apporter son aide à VéloCampus en matière de savoir-faire technique dans le domaine du vélo et des activités d'auto-réparation,
- Contribuer aux réflexions menées sur l'usage du vélo sur le campus et son articulation avec l'agglomération (itinéraires d'accès...).

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature et arrivera à échéance le 31 décembre 2016.

Article 4 : Modifications de la convention

Les partenaires pourront procéder à une révision de la présente convention.

Cette révision, après accord préalable sur les modifications proposées, se fera par échange de courrier.

L'Université de Bourgogne Madame Sophie BEJEAN, Présidente	La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise Monsieur François REBSAMEN, Président
Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, Monsieur Patrick BOUGENOT, le directeur	Keolis Dijon, Monsieur Gilles FARGIER, le directeur
VéloCampus, Monsieur Jean-Marc YONS, Président	La Bécane à Jules, Monsieur Jean-Christophe BARRE , Président

Fait à Dijon, le

En six exemplaires originaux.